



PROJET D'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET D'INVESTISSEMENTS EN
AFRIQUE DE L'OUEST

**ATELIER DE LA CEDEAO SUR LA POLITIQUE ET PROMOTION DE
L'INVESTISSEMENT (PPI)**

Du 6 au 8 juin, 2017, Lagos, Nigeria

Réduction des barrières à l'entrée et à l'établissement de
l'investissement étranger

Le Programme Climat des investissements soutient les pays clients dans l'amélioration de l'efficacité des efforts visant à attirer l'investissement Direct Étranger (IDE) par la modernisation des régimes réglementaires de l'entrée de l'IDE, la rationalisation des procédures d'investissement, l'accroissement de la transparence et la réduction de la discrétion des autorisations et agréments liés à l'IDE.

Contexte

En cette ère de mondialisation où les économies de plus en plus interdépendantes, aussi bien les pays développés que les pays en développement ont réalisé l'importance des avantages qu'ils pourraient tirer d'un plus grand flux d'investissement étranger, tels que la création d'emplois, l'injection de capitaux, l'accès accru aux marchés étrangers, l'accès à une technologie et à des pratiques managériales plus avancées, le développement des infrastructures etc. Pourtant les pays continuent d'ériger des barrières à l'entrée de l'investissement étranger.

Dans certains cas, ces barrières sont imposées intentionnellement avec certains objectifs politiques à l'esprit. Dans d'autres cas, ils se présentent sous forme de lourdeurs administratives sans objectifs politiques clairs. Cependant, il existe souvent des cas où même les barrières intentionnelles ne servent pas efficacement les objectifs auxquels elles sont destinées et génèrent en fait des coûts supplémentaires pour le pays d'accueil.

Afin de s'assurer que les pays d'accueil tirent les avantages de l'investissement étranger, il est nécessaire que les élaborateurs de politiques accordent une attention croissante à la minimisation et à la rationalisation des barrières

existantes à l'entrée de l'investissement.

Quelle est l'offre du Groupe de la Banque mondiale ?

Le GBM aide les élaborateurs de politiques à identifier les barrières à l'entrée de l'investissement et à la création d'entreprises à capitaux étrangers, à rationaliser l'existence de ces barrières et à améliorer les régimes d'entrée des investissements afin de favoriser la gouvernance et de servir les objectifs de développement du pays. Notre action se focalise sur trois domaines clés :

La réglementation des régimes réglementaires pour l'entrée de l'IDE

Les barrières légales et réglementaires à l'IDE résultent des décisions politiques intentionnelles d'un gouvernement. Ces barrières sont généralement prescrites dans des lois, des règlements ou des politiques et englobent une panoplie de mesures susceptibles d'exercer une discrimination à l'encontre des investisseurs étrangers. Il s'agit entre autres des éléments ci-après:

- L'interdiction de l'IDE dans certains secteurs ;
- Les plafonds de la participation étrangère;
- Les investissements minimums exigés ;
- Le filtrage de l'IDE ;

- Les restrictions quantitatives et qualitatives non discriminatoires;
- Les restrictions en l'encontre du personnel de direction expatrié.

L'assistance du GBM dans la modernisation des régimes légaux et réglementaires pour l'entrée de l'IDE se focalise notamment sur :

- La conduite des évaluations des régimes d'entrée pour voir s'ils sont cohérents avec les objectifs de développement du pays;
- L'assurance de la cohérence entre les lois internes et les engagements juridiques internationaux ;
- La réduction graduelle des restrictions sectorielles à travers l'ouverture des secteurs à l'IDE ou le relèvement des limites de la participation étrangère dans chaque secteur ;
- L'abolition des exigences de filtrage pour la plupart des secteurs de l'IDE par l'introduction d'une approche d'évaluation fondée sur le risque et le passage à un système d'admission ouverte;
- L'abolition des exigences minimales de l'IDE;
- La création d'un permis de travail et d'un régime de visa efficaces pour les expatriés.

La rationalisation des procédures liées à l'investissement

Les barrières procédurales à l'IDE découlent souvent des lourdeurs administratives dans le processus réglementaire. Ces barrières affectent le processus permettant aux investisseurs étrangers de remplir les conditions administratives en vue de formuler une demande, d'entrer et de s'établir dans un pays. Elles ne sont pas non-intentionnelles et se présentent souvent sous forme de processus très lents, complexes et onéreux. Il s'agit entre autres de:

- L'obtention des autorisations pour les projets d'investissement;
- L'enregistrement ou la notification des investissements;
- Authentification ou la certification des actes publics étrangers;
- L'obtention de permis de travail et de visas;
- La conversion et le transfert de devises ;
- L'ouverture de compte bancaire.

L'assistance du GBM consiste à aider à la levée de

ces barrières en vue de rationaliser les procédures liées à l'investissement en mettant l'accent sur:

- La conduite d'enquêtes auprès des investisseurs pour identifier les barrières procédurales;
- L'élaboration d'un schéma du processus comme outil de diagnostic pour la simplification du processus ;
- L'émission de directives en matière de procédures;
- L'application d'une approche fondée sur le risque pour la délivrance des autorisations et des agréments;
- Des procédures accélérées ;
- L'introduction du principe de consentement tacite;
- Le renforcement de l'automatisation des procédures;
- La facilitation de l'adhésion à l'Apostille de la Convention de la Haye.

Le renforcement de la transparence et la gouvernance des régimes d'entrée de l'IDE

De facto, les barrières à l'entrée de l'IDE découlent souvent de la faible gouvernance dans le pays. Celles-ci sont le reflet des barrières opérationnelles à l'entrée, telle que le manque de transparence et l'incertitude accrue. Plus spécifiquement, il s'agit entre autres :

- Du défaut d'application et de la mise en œuvre inadéquate des lois;
- Des processus opaques et de l'absence de reddition des comptes;
- Du pouvoir discrétionnaire excessif de l'autorité de prise de décision.

L'assistance du GBM consiste à lever ces barrières en vue d'accroître la transparence et de réduire la discrétion dans les régimes d'entrée de l'IDE en se focalisant sur :

- Le plaidoyer en faveur de l'utilisation accrue des principes de transparence relatif à la promptitude, l'accessibilité, la consultation, l'intérêt du public et la notification.
- La collecte et la publication des informations sur les régimes d'entrée de l'IDE;
- L'organisation de consultations pour recueillir des avis et commentaires ;

- L'introduction de systèmes de suivi des investisseurs (SSI);
- L'introduction de canevas et de formulaires types.

Exemples de projets

En **Turquie**, la réforme de la politique et de la législation en matière d'IDE a conduit à la suppression des exigences minimales d'investissement et des filtres pour les agréments d'IDE. Un système d'enregistrement simple a par contre été mis en place. Trois ans après la réforme, les entrées d'IDE ont décuplé.

Dans la **Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)**, une fiche de notation évaluant la conformité aux obligations régionales a stimulé les efforts de réformes nationales. À titre d'exemple, en **Tanzanie** cela a déclenché la libéralisation des réglementations qui avaient restreint la circulation des capitaux.

Au **Tadjikistan**, l'adhésion à l'Apostille de la Convention de la Haye a rationalisé les exigences documentaires pour les transactions transfrontalières au bénéfice des investisseurs, des commerçants et des citoyens.

Pour plus d'informations :

Practice Manager, Climat d'Investissement:
Christine Zhenwei Qiang, cqiang@worldbank.org

Point de contact, Chef de file mondial Politique et promotion de l'investissement: Roberto Echandi,
rechandi@ifc.org